



# **CODE D'ÉTHIQUE** **CLUB SPORTIF 50+ CAP-ROUGE**

## **1. Objet du document**

Le présent code d'éthique a pour objectif d'énoncer les valeurs fondamentales du Club Sportif 50+ Cap-Rouge ainsi que les règles de conduite qui en découlent. Il vise à assurer un environnement harmonieux, respectueux et sécuritaire pour l'ensemble des personnes impliquées dans les activités du Club.

## **2. Notre mission**

Le Club Sportif 50+ Cap-Rouge a pour mission de favoriser la pratique d'activités physiques en groupe, dans un cadre **non compétitif, sécuritaire et accessible à tous ses membres.**

## **3. Personnes visées par le code**

Le Club Sportif 50+ Cap-Rouge ne comptant aucun employé rémunéré, le présent code s'applique à :

### **3.1. Les membres**

Toute personne membre en règle du Club.

### **3.2. Les bénévoles**

Toute personne membre du Club agissant à l'un des titres suivants :

- Administrateur ou administratrice élu(e) au conseil d'administration;
- Membre d'un comité officiel;
- Chef de file ou serre-fil;
- Bénévole désigné pour soutenir l'administration ou les activités du Club.

## **4. Nos valeurs communes**

- **Respect**
- **Entraide**
- **Sécurité**

Ces valeurs guident l'ensemble des comportements attendus au sein du Club.

## **5. Règles d'éthique**

### **Applicables à tous les membres**

Les membres du Club s'engagent à :



## **CODE D'ÉTHIQUE** **CLUB SPORTIF 50+ CAP-ROUGE**

- Adopter en tout temps un comportement responsable, sécuritaire et conforme aux valeurs du Club ;
- Respecter l'ensemble des règlements, politiques et procédures en vigueur ;
- Faire preuve de respect envers l'environnement, les installations et les biens appartenant au Club ou à autrui ;
- Agir avec courtoisie et considération envers les bénévoles dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Maintenir une attitude respectueuse envers les autres membres lors de toutes les activités du Club ;
- Favoriser un climat positif fondé sur la bonne entente, l'entraide et la collaboration ;
- Protéger la confidentialité des renseignements personnels des membres et s'abstenir de les utiliser ou de les divulguer sans autorisation.

### **Applicables à tous les bénévoles**

En plus des règles applicables à tous les membres, les bénévoles s'engagent à :

- Veiller au bon déroulement des activités et s'assurer qu'elles se tiennent dans un cadre sécuritaire ;
- Encourager le travail d'équipe et la collaboration, dans le respect des rôles, des responsabilités et des limites de chacun ;
- Agir avec intégrité, honnêteté et transparence dans leurs actions et leurs communications, afin de maintenir un climat de confiance ;
- S'abstenir d'utiliser leur fonction, leur influence ou les ressources du Club à des fins personnelles ou au bénéfice d'un tiers, sauf si cela a été clairement autorisé par l'équipe de travail ou les instances concernées.

### **6. Application du code**

Tout manquement au présent code peut entraîner des mesures administratives ou disciplinaires, lesquelles peuvent aller d'un avertissement verbal jusqu'à l'exclusion du Club Sportif 50+ Cap-Rouge.



## **CODE D'ÉTHIQUE** **CLUB SPORTIF 50+ CAP-ROUGE**

### **7. Procédure d'examen d'une plainte**

Toute personne s'estimant lésée peut déposer une plainte concernant un manquement au code d'éthique en communiquant **par écrit** avec un membre du conseil d'administration.

Cette personne doit également compléter le formulaire "**Rapport de manquement au code d'éthique**" et le transmettre au Président du CA à l'adresse suivante:

[presidence@clubsportif50cr.org](mailto:presidence@clubsportif50cr.org).

Ce formulaire est disponible à : <https://clubsportif50cr.org/outils-pour-comites/formulaires/>

Le conseil d'administration doit :

- Étudier la plainte;
- Vérifier les faits auprès des personnes ou comités concernés;
- Prendre, au besoin, les mesures appropriées;
- Informer les parties impliquées de la décision rendue.

La décision du conseil d'administration est **définitive et sans appel**.

### **8. Entrée en vigueur**

Le présent code d'éthique révisé est entré en vigueur le **16 février 2026**, date de son adoption par le conseil d'administration du Club Sportif 50+ Cap-Rouge.